



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

collection Étienne-Jules Marey

Question écrite n° 126317

Texte de la question

M. Jean-Marie Rolland appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la sécurité, la conservation et l'accessibilité des collections patrimoniales déposées au Collège de France et notamment sur la gestion du fonds légué par le physiologiste et précurseur du cinéma Étienne-Jules Marey. Le 12 décembre 2011 en effet, trois chronophotographies du savant, ont été retirées d'une vente à Drouot-Montaigne après avoir été reconnues par des spécialistes comme appartenant au fonds légué par Marey au Collège de France. Pour mémoire, le Collège de France a été destinataire de la bibliothèque et des collections d'appareils d'Étienne-Jules Marey en 1904 avec les dispositions testamentaires suivantes : "Dans le cas où l'État et la ville de Paris ne maintiendraient pas la station physiologique, ma bibliothèque, mes livres, instruments et outils seraient vendus pour le profit de ma succession" (Archives nationales, Minutier central, XXV, 691 Maître H. Kastler). Une partie du fonds est conservée au Collège. Le reste a été déposé à Beaune, où le musée Marey est fermé depuis 6 ans à la suite d'une inspection de la direction des musées de France. Le contenu de la bibliothèque avait été vendu dans les années 1970. Les manuscrits de Marey sont quant à eux déposés dans une institution privée. Aussi, il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour que l'ensemble du dépôt Marey au Collège de France soit rassemblé et déposé dans une Institution rendant possible sa préservation, son étude, et sa mise en valeur.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Rolland](#)

Circonscription : Yonne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126317

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2012, page 379

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)